

Mairie de PANOSSAS

91 chemin des Fuziers - 38460 PANOSSAS

Permanences Mairie :

Lundi de 8 h 00 à 11 h 30

Mardi de 14 h 00 à 19 h 00 sur Rendez-vous

Jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00

Coordonnées :

Téléphone : 04.74.90.20.08

Mail : contact@panossas.fr

INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES DE PANOSSAS 2021/2022

(Dossier à nous retourner impérativement avant le 30 juin 2021)

Panossas, le 01 juin 2021

Vous trouverez ci-joint, selon si vous êtes concernés :

- 1 dossier d'inscription cantine
- 1 dossier d'inscription garderie

Nous vous invitons à nous retourner **systematiquement** les dossiers, même si vous pensez que votre enfant n'aura pas besoin de fréquenter l'un ou l'autre des services. Ceci permettrait d'accueillir votre enfant si vous deviez rencontrer une urgence en cours d'année.

Les dossiers doivent en tout état de cause nous être retournés **avant le 30 juin 2021, accompagnés impérativement d'une attestation d'assurance responsabilité civile.**

Les dossiers comprennent :

- **une fiche de renseignements médicaux**
- **le règlement intérieur de chaque service (à prendre connaissance et à conserver par vos soins)**
- **une fiche d'inscription pour chaque service**
- **une brochure d'information concernant l'inscription au centre aéré pour le mercredi après-midi**
- **une fiche de transport pour les enfants domiciliés à Veyssilieu**

Liste des documents à joindre impérativement au dossier :

- Copie du Livret de famille
- Document attestant que l'enfant a bien reçu les vaccins obligatoires pour son âge ou un justificatif stipulant d'éventuelles contre-indications

ATTENTION : TOUT DOSSIER NE POURRA ETRE PRIS EN COMPTE POUR LA PROCHAINE RENTREE QUE SOUS CONDITION D'ETRE A JOUR DES PAIEMENTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE PRECEDENTE.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Avec nos salutations dévouées,

L'adjointe en charge des Ecoles
Dorsafe CHERIF

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES

La rentrée scolaire est fixée au jeudi 2 septembre 2021

Jours	Garderie du matin	Car matin	Pause méridienne	Car soir	Garderie du matin
Lundi – Mardi – Jeudi -Vendredi	7h30-8h10	8h15	11h20 – 13h10	16h20	16h30 – 18h00

DECOMPTE DU TEMPS DE GARDERIE COMMUNALE : (toute demi-heure entamée est due)

- 16 h 30 – 17 h 00 : 1 demi-heure
- 17 h 00 – 17 h 30 : 2 demi-heures
- 17 h 30 – 18 h 00 : 3 demi-heures
- Après 18 h 00 : pénalités mises en place selon le tarif en vigueur et facturable par quart d'heure entamé au-delà de deux retards non justifiés par un évènement exceptionnel.

Restaurant scolaire :

Les repas cantine seront cette année fournis par GUILLAUD TRAITEUR.

Protocole Accueil Individualisé (PAI) :

Toute allergie doit être signalée et accompagnée obligatoirement d'un Protocole Accueil Individualisé (délivré par le médecin traitant). Tout changement de situation familiale ou professionnelle devra être porté à la connaissance du service scolaire de la Mairie dans les plus brefs délais.

Les familles doivent fournir le repas pour l'enfant concerné par le PAI ainsi qu'une glacière électrique dans laquelle il sera conservé.

Inscription :

Vous pourrez modifier les jours d'inscription ou inscrire vos enfants au périscolaire (cantine et garderie) sur le site « parents services » (48h ouvrables avant).

<https://panossas.les-parents-services.com>

Les codes d'accès sont à demander à la Mairie. Ces codes restent les mêmes d'une année sur l'autre.

Absence :

Le repas du 1^{er} jour d'absence vous sera facturé, même si vous joignez un certificat médical pour ce jour-là. Si l'absence se prolonge, veillez à désinscrire votre enfant sur le site « parents services » (48h avant).

Si vous ne désinscrivez pas votre enfant, les repas seront facturés.

Pour tout motif d'absence indépendant de la famille (sortie scolaire), les repas seront déduits de la facture. Il n'est donc pas utile de prévenir la Mairie.

Dans tous les cas, en plus de la MAIRIE, tout changement occasionnel devra également être signalé par écrit au plus tard le matin même à l'institutrice.

Les tarifs sont pour l'année 2021-2022 (délibération du 10 mars 2020) :

- Cantine repas normal : 4 € 90
- Cantine dans le cadre d'un Protocole Accueil Individualisé (juste surveillance) : 2 € 60
- Garderie du matin arrivée à partir de 7 h 30 : 1 € 70 (tarif forfait unique)
- Garderie du soir à partir de 16h30 jusqu'à 18h00 : 2€50 de l'heure (fractionnable à la ½ heure)
- Pénalité de retard après 18 heures facturée 5 € par quart d'heure après deux retards non justifiés par un évènement exceptionnel

Une facture regroupant les services utilisés sera éditée mensuellement, sur le site « parents services ».

FICHE A RETOURNER EN MAIRIE DE PANOSSAS

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ACCUEIL PERISCOLAIRE 2021-2022**

RENSEIGNEMENTS ENFANT	
NOM Prénom	
Classe	
Date de naissance	
Lieu de naissance	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES LEGAUX		
	Nom et Adresse	Téléphone / Email
Responsable Légal 1		① <i>domicile</i> ② <i>bureau</i> ③ <i>portable</i> ④ <i>mail</i>
	Employeur :	N° de Sécurité Sociale :
Responsable Légal 2		① <i>domicile</i> ② <i>bureau</i> ③ <i>portable</i> ④ <i>mail</i>
	Employeur :	N° de Sécurité Sociale :

Dans le cas où un empêchement ne me permet pas de récupérer mon enfant, Je soussigné ..Arnaud cé..... autorise la personne de garde à confier mon enfant à :		
	Nom, prénom et <u>lien avec l'enfant</u>	Téléphone
1		☎ domicile ☎ portable
2		☎ domicile ☎ portable
3		☎ domicile ☎ portable
4		☎ domicile ☎ portable

FICHE MEDICALE

NOM et Prénom de l'enfant :	
NOM Prénom médecin traitant	
Adresse :	
N° téléphone	
<i>L'enfant peut être hospitalisé à l'hôpital : indiquer le nom (ceci n'est qu'une indication de souhait, ce sont les secours qui décideront en fonction de la situation)</i>	

V A C C I N A T I O N S

(Se reporter au carnet de santé aux pages concernant ces vaccinations, noter les dernières dates)

D.T Coq Polio : B.C.G. : 1^{er} Vaccin :
D.T Coq Polio : Rappel :
D.T Coq Polio : Autres vaccins :
Rappels
.....
Vaccins pratiqués :
Injection de sérum : Nature : Date :

R E N S E I G N E M E N T S M E D I C A U X

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole Asthme Varicelle Oreillons Otites

Indiquez ici les autres difficultés de santé en précisant les dates :

(maladie, accidents, hospitalisations, opérations, ...)
.....

Recommandations des parents

(Traitement médical, allergie, régime alimentaire, ...)

.....
.....

Je soussigné, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable à prendre toutes les mesures (médicales, hospitalisations, interventions chirurgicales, ...) reconnues nécessaires par l'état de l'enfant.

A

Le

Signature :

FICHE A RETOURNER EN MAIRIE DE PANOSSAS

FICHE D'INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE

Le ou les responsables légaux de l'enfant certifie(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur du restaurant scolaire de PANOSSAS, le retour de cette fiche équivaut à l'acceptation sans restriction de ce règlement.

Fait à PANOSSAS ou VEYSSILIEU, le

Signature du ou des responsables légaux :

J'INSCRIS MON ENFANT :

NOM et Prénom :

Classe :

Uniquement en cas d'urgence

Semaine de la rentrée

JEUDI 02/09/2021	VENDREDI 03/09/2021

Régulièrement à compter du lundi 06 septembre 2021

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Jours modifiables sur le site « parents services », au minimum 48h à l'avance (jours ouvrés) : <https://panossas.les-parents-services.com>

FICHE A RETOURNER EN MAIRIE DE PANOSSAS

FICHE D'INSCRIPTION GARDERIE

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 7h30 à 8 h 10 et de 16h30 à 18h 00 -

Le ou les responsables légaux de l'enfant certifie(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur de la garderie municipale de PANOSSAS, le retour de cette fiche équivaut à l'acceptation sans restriction de ce règlement.

Fait à, le

*Signature du ou des responsables
légaux :*

J'INSCRIS MON ENFANT :

NOM et Prénom : **Classe :**

Uniquement en cas d'urgence

Occasionnellement

A remplir sur le site « parents services », 48h à l'avance.

Semaine de la rentrée

	JEUDI 02/09/2021	VENDREDI 03/09/2021
MATIN		
APRES-MIDI		

Régulièrement à compter du lundi 06 septembre 2021

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN				
APRES-MIDI				

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à la garderie de Veyssilieu doivent remplir un dossier d'inscription à Veyssilieu : **MAIRIE DE VEYSSILIEU (04.74.90.25.29)**

AUTORISATION DE TRANSPORT
ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

NOM et Prénom de l'enfant :

NOM et Prénom du responsable légal :

N° téléphone (fixe et/ou portable) :

CLASSE :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Prend le car le matin				
Prend le car le soir				
Se rend à la garderie de Veysilieu				

En cas de retard ou d'absence du responsable légal à l'arrivée du car de 16h25 à VEYSSILIEU :

Je soussigné(e) :

Autorise l'accompagnatrice à confier mon enfant, aux personnes désignées ci-dessous :

Nom, Prénom.....

Lien avec l'enfant.....

En cas d'impossibilité de confier l'enfant à une personne désignée, celui-ci sera conduit à la garderie de Veysilieu (frais à la charge des parents).

Signature :



REGLEMENT CANTINE

Année Scolaire 2021/2022

(Rendre un exemplaire à la responsable cantine)

FONCTIONNEMENT

Le restaurant scolaire fonctionnera 4 jours par semaine, le lundi, mardi, jeudi et vendredi (sauf vacances scolaires fixées par arrêté ministériel). Le lundi, mardi, jeudi et vendredi, les enfants seront sous la surveillance du personnel de service de 11h20 à 13h20, Vous pouvez nous joindre ou nous laisser un message au ☎ **04.74.90.29.96**. Vous autorisez le personnel du restaurant scolaire à utiliser, par affichage dans la salle, des photographies de votre enfant prises au cours du repas ou de la récréation.

INSCRIPTION

La fiche d'inscription est à renseigner sur le site <http://www.panossas.fr> avec une adresse courriel valide.

RÉSERVATION

Le repas est réservé sur le site : <https://panossas.les-parents-services.com> au moins 48 heures ouvrable à l'avance :

- Le jeudi pour le lundi,
 - Le vendredi pour le mardi,
 - Le mardi pour le jeudi,
 - Le mercredi pour le vendredi.
- A l'occasion des vacances scolaires ou jours fériés, l'inscription se fera le dernier jour de classe les précédents.

ATTENTION : aucun repas ne pourra être ajouté le jour même. En cas **exceptionnel** d'annulation d'un repas le jour même, si l'enfant est à l'école à 11h30, les parents ou le responsable de l'enfant doivent venir signer à la cantine, le cahier de « reprise en charge ». Pour toute absence ou annulation le jour même le repas est perdu.

Toute modification devra être notifiée sur le site <https://panossas.les-parents-services.com/>, **deux jours ouvrables avant 8 H 30**

Pour des raisons d'hygiène sanitaire, le repas ne pourra être emporté en cas d'absence de l'enfant. Aucun enfant absent le matin à l'école ne pourra être accepté à la cantine à 11h30.

TARIF

Le prix du repas est de **4.90 €** quels que soient l'âge, la situation de famille et le nombre d'enfants inscrits (pas de tarif dégressif). La facturation sera mensuelle et votre facture disponible sur le site <https://panossas.les-parents-services.com>

PAIEMENT

Le paiement des repas s'effectuera soit par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public et déposés dans la boîte aux lettres de la mairie, soit en numéraire auprès de la secrétaire de la mairie. La facture est à disposition au début de chaque MOIS sur votre portail parent.

En cas de non-règlement, vous recevrez une relance. Après la relance, si la facture n'est pas acquittée dans le délai des 15 jours, vous recevrez un mail qui vous informera que votre enfant ne sera plus inscrit à la cantine à compter d'une date qui sera précisée dans ce mail

DISCIPLINE

Durant les repas et la récréation, les enfants devront respecter le « Charte de Savoir Vivre » et se conformer aux consignes du personnel de service.

En cas de non-respect de la discipline, une exclusion temporaire pourra être prononcée après entrevue avec les parents.

MÉDICAMENTS

Aucun médicament ne sera toléré au restaurant scolaire, sauf cas exceptionnelle.

Nous demandons aux parents d'obtenir de leur médecin des médicaments se prenant uniquement matin et soir (c'est-à-dire **avant** et **après** l'école).

Fait à.....

Le.....

Lu et approuvé.....

Nom et Signature.....



REGLEMENT GARDERIE - Année Scolaire 2021/2022

(Rendre un exemplaire à la responsable garderie)

GENERALITES

La commune de Panossas organise un accueil périscolaire le matin et le soir à l'école. L'accueil périscolaire est un temps d'accueil collectif. Toute fréquentation à l'accueil périscolaire nécessite une inscription au préalable.

La garderie assure avant tout un service de surveillance et propose dans la mesure du possible des activités par le personnel municipal.

Les enfants sont accueillis :

- A partir de 7h30 à 8h10
- De 16h30 à 18h00 **MAXIMUM** (merci de respecter ces horaires pour le bon fonctionnement).

Toute sortie est **définitive**.

Pour prévenir de tout retard 1 seul numéro : **06 30 96 84 49**

La garderie est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant les périodes scolaires.

TARIFS 2021/2022

Des frais de garde sont demandés pour chaque enfant :

- Garderie du matin arrivée à partir de 7 h 30 : 1 € 70 (tarif forfait unique)
- Garderie du soir à partir de 16h20 jusqu'à 18h00: 2€50 de l'heure (fractionnable à la ½ heure)
- Pénalité de retard après 18 heures facturé 5 € par quart d'heure après deux retards non justifiés par un évènement exceptionnel

Ces tarifs sont révisables chaque année par délibération du conseil municipal.

INSCRIPTIONS

Inscriptions : <https://panossas.les-parents-services.com>

- Le vendredi avant 8h30 pour le lundi,
- Le lundi avant 8h30 pour le mardi,
- Le mardi avant 8h30 pour le jeudi,
- Le jeudi avant 8h30 pour le vendredi.

Pour le jour de la rentrée, veuillez inscrire votre enfant au plus tard le lundi 28 août 2021

A l'occasion des vacances scolaires ou jours fériés, l'inscription se fera le dernier jour de classe les précédents.

GOUTER

Il est rappelé que la garderie ne fournit pas de goûter. Les parents qui le souhaitent peuvent en fournir un à leur enfant

ASSURANCES

Il est demandé aux familles de souscrire une assurance « responsabilité civile » qui couvre chaque enfant pendant sa présence à la garderie. Une attestation est demandée à l'inscription. En l'absence d'attestation d'assurance, la garderie se réserve le droit de refuser d'accueillir les enfants.

En présence des parents, ou de la personne autorisée, les enfants sont sous leur responsabilité.

PRISE EN CHARGE

Un enfant n'est confié qu'à ses parents, ou à l'une des personnes autorisées sur la fiche de renseignements.

Il est impératif que les enfants soient repris en charge au plus tard à 18h00, heure de fermeture du portail de la garderie Au-delà de 19h00, conformément à la loi, après avoir essayé en vain de contacter la famille, l'enfant est remis à la gendarmerie.

Après un retard constaté, un courrier sera adressé aux parents. Dès le 2ème retard signifié par courrier, l'enfant ne sera plus accepté à la garderie.

PAIEMENT

Le paiement des repas s'effectuera soit par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public et déposés dans la boîte aux lettres de la mairie, soit en numéraire auprès de la secrétaire de la mairie. La facture est à disposition au début de chaque MOIS sur votre portail parent.

En cas de non règlement, vous recevrez une relance. Après la relance, si la facture n'est pas acquittée dans le délai des 15 jours, vous recevrez un mail qui vous informera que votre enfant ne sera plus inscrit à la garderie à compter d'une date qui sera précisée dans ce mail

SANCTIONS ET EXCLUSIONS

Les enfants et leurs familles doivent avoir un comportement respectueux vis-à-vis des autres enfants, du personnel et du matériel de la garderie. Chaque enfant est tenu de respecter les lieux, le matériel, les locaux, le personnel encadrant et les camarades durant l'ensemble de ces temps périscolaires. Les règles de vie sont les mêmes que celles de l'école.

La commune se réserve le droit d'exclure une famille qui ne respecte pas le règlement intérieur de la garderie.

TRAITEMENT MEDICAL

Aucun médicament ne sera toléré à la garderie. Nous demandons aux parents d'obtenir de leur médecin des médicaments se prenant uniquement matin et soir (c'est-à-dire avant et après la garderie).

Fait à.....

Le.....

Lu et approuvé.....

Nom et Signature.....